

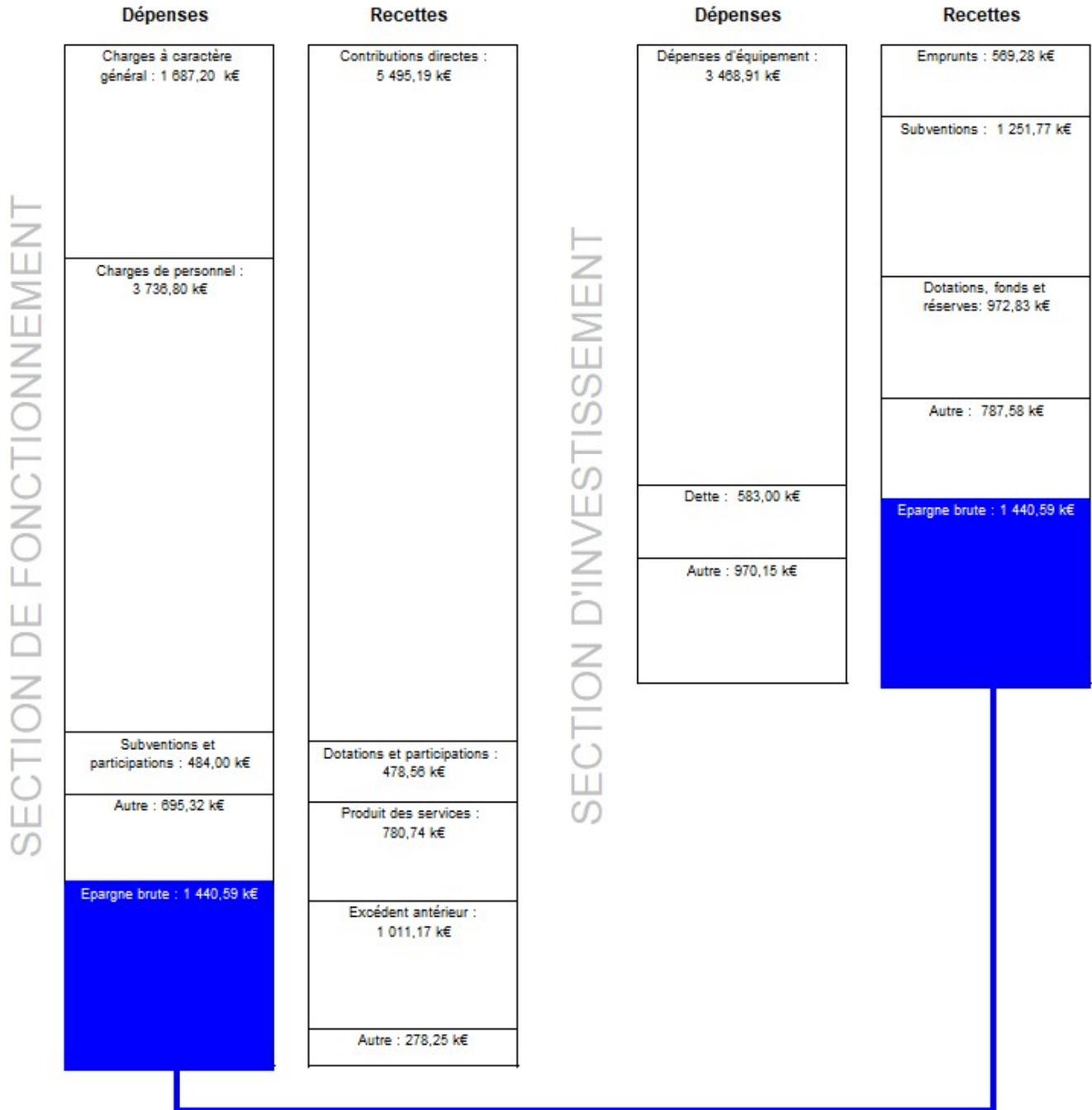


Note de synthèse – BP 2025
Budget principal de la commune de Mouguerre

1- Balance générale

BP 2025	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RECETTES	8 043 911.38	5 022 055.37
DEPENSES	8 043 911.38	5 022 055.37

- Représentation graphique du budget principal -



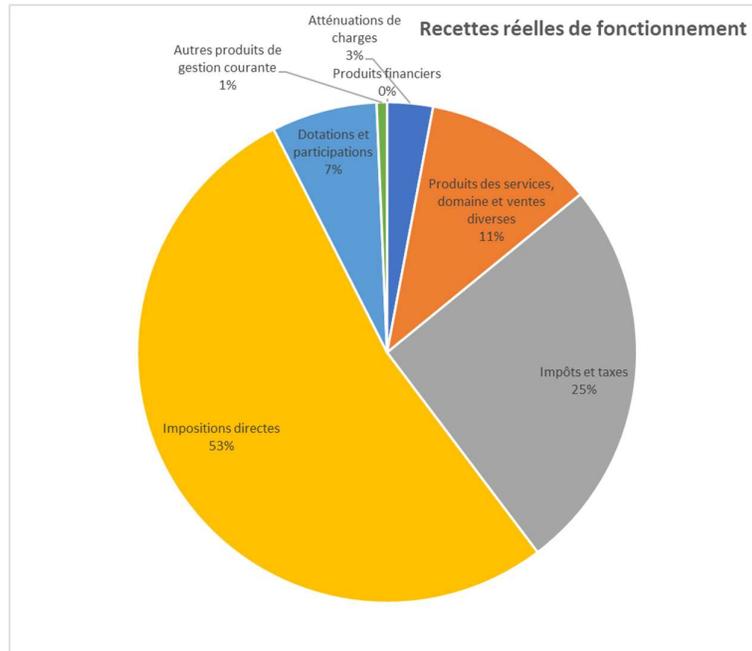
2- Section de fonctionnement

Elle retrace l'ensemble des recettes et dépenses nécessaires au fonctionnement courant ID: 064-216404079-20250320-2025032005-DE

A - Les recettes :

Les principales recettes de fonctionnement, hors résultat N-1 reporté, sont les suivantes :

- Les produits des impôts et taxes : **5.49 M€** dont impositions directes : 3.69M€
- Les dotations et participations : **478.56 K€** dont DGF estimée 22K€
- Les produits des services : **780.74K€**
- Les produits de gestion courante : **85K€** dont revenus des immeubles pour 30K€
- Des atténuations de charges pour **248K€**
- Des produits exceptionnels pour **46.7K€**
- Les mouvements d'ordre : travaux en régie pour 24 K€



Recettes réelles prévisionnelles de fonctionnement		
Chapitre	Désignation	Montant
013	Atténuations de charges	207 500,00 €
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	780 740,00 €
73	Impôts et taxes	1 795 238,00 €
731	Impositions directes	3 699 951,00 €
74	Dotations et participations	478 557,10 €
75	Autres produits de gestion courante	46 745,00 €
76	Produits financiers	8,16 €

Avec le résultat de fonctionnement 2024 reporté de 1 011 172.12 € et les dépenses d'ordre de 24 K€ les recettes 2025 s'élèvent à 8 043 911.38 €

B - La fiscalité :

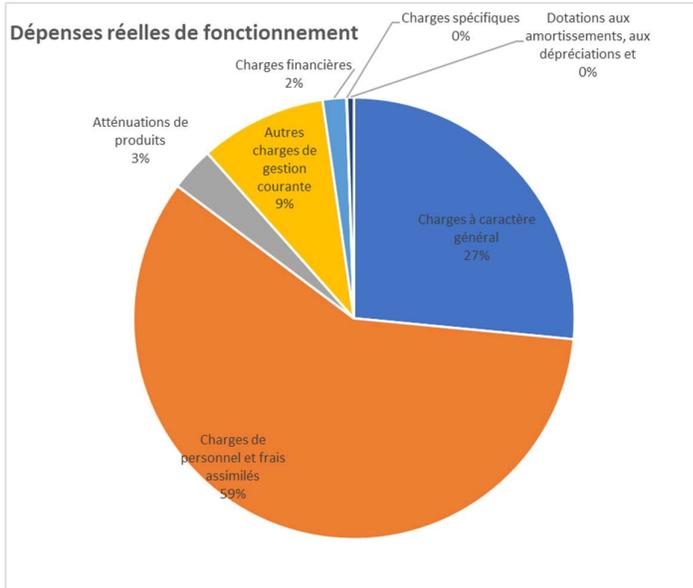
Les taux votés par la commune en 2024 sont reconduits en 2025.

- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) : 14.11 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 32.85 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 49.71 %

C - Les dépenses :

Les principales dépenses de fonctionnement sont les suivantes :

- Masse salariale : **3,73 M€**
- Charges d'exploitation : **1,68M€** (fluides, achats de matières premières, fournitures, assurances, entretien et réparations, prestations de services...)
- Des atténuations de produits pour **204 K€**
- subventions et participations **590 K€** (subventions aux associations, indemnités aux élus, participations versées à différents organismes...)
- Charges financières (intérêts des emprunts) : **110 K€**
- Dotations aux provisions : **32.2 K€**
- les mouvements d'ordre : dotations aux amortissements pour **240 K€** (équilibrés avec les recettes d'investissements, chapitre 040, articles 28...)



Dépenses Prévisionnelles de fonctionnement		
Chapitre	Désignation	Montant
011	Charges à caractère général	2 667 200,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	3 736 800,00 €
014	Atténuations de produits	204 240,00 €
65	Autres charges de gestion courante	590 055,00 €
66	Charges financières	110 800,00 €
67	Charges spécifiques	2 000,00 €
68	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et	32 222,00 €

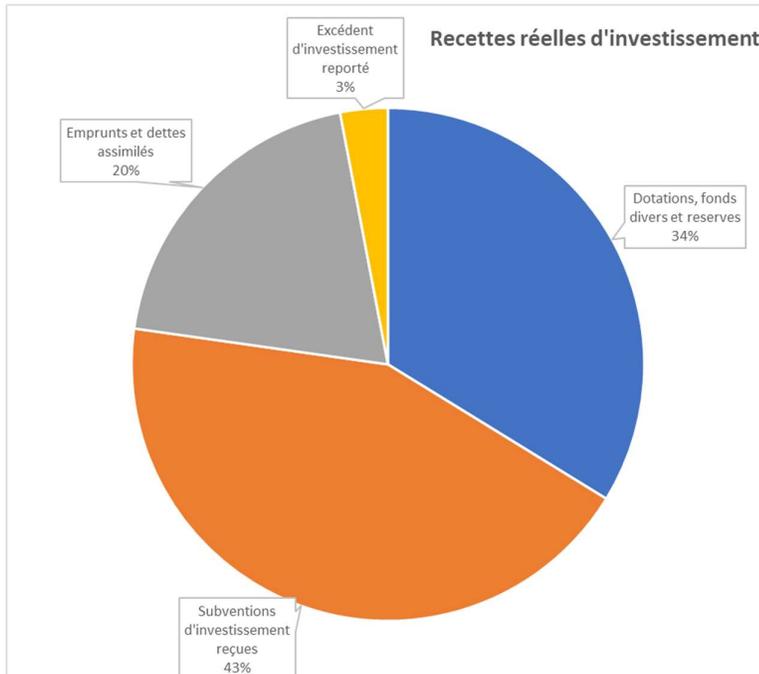
Avec les opérations d'ordre pour 240 K€ le virement à la section d'investissement soit l'épargne brute est de 1 440 594.38 €

3- Section d'investissement

A- Les recettes :

Les principales recettes d'investissement sont les suivantes :

- L'excédent d'investissement reporté N-1 d'investissement de **86 K€** repris au chapitre/article 001
- Les Dotations, Fonds divers, Réserves : **972 K€** (FCTVA 333 K€ et Taxe d'aménagement 150 K€ - excédent de fonctionnement reporté pour le besoin de financement 488 K€)
- Les subventions d'investissement pour **1.25 M€ (dont 765 K€ de restes à réaliser)**
- Un emprunt d'équilibre de **569 K€**
- les mouvements d'ordre pour **701 K€** dont dotations aux amortissements pour **240 K€** (équilibrés avec les dépenses de fonctionnement, c/68) dont régularisation d'écritures pour l'EPFL demandé par le SGC pour 280 K€ (que l'on retrouve en dépenses d'investissement au chapitre 041) et dont transfert des frais d'études et d'insertion pour 181 K€



Recettes prévisionnelles réelles d'investissement		
Chapitre	Désignation	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	972 831,09 €
13	Subventions d'investissement reçues	1 251 772,94 €
16	Emprunts et dettes assimilés	569 276,93 €
001	Excédent d'investissement reporté	86 381,78 €

B - Les dépenses :

Les **PRINCIPALES** dépenses d'investissement sont les suivantes :

- Le remboursement en capital de la dette : **583 K€** (détail capital restant dû ci-après) et les remboursements
- les mouvements d'ordre pour **485 K€**
- Les dépenses d'équipement brut (chapitre 20, 204, 21 et 23) pour **3.9 M€**

Détail des opérations d'équipements :

- **Pour les investissements récurrents :**

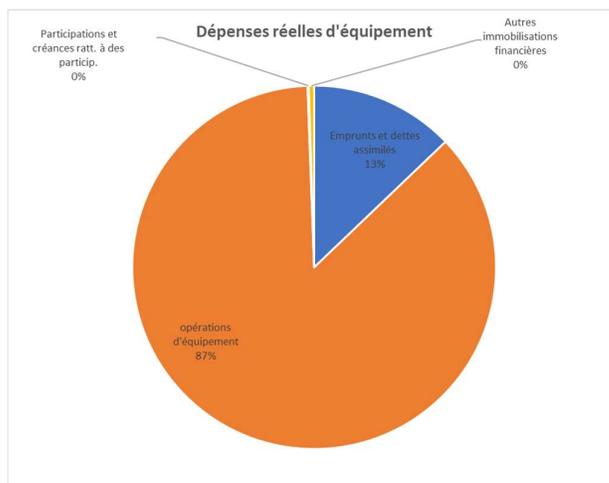
Cela concerne les opérations suivantes :

DEPENSES		2025		
I - INVESTISSEMENTS RECURRENTS		RAR2024	Propositions 2025	BP2025
274	Achat matériels divers	4 557,36	130 492,00	135 049,36
298	Acquisition foncière	3 044,00	1 500,00	4 544,00
312	Equipements EJS	0,00	6 441,00	6 441,00
322	sécurité incendie	0,00	0,00	0,00
327	Matériel informatique et téléphonique	0,00	8 590,00	8 590,00
330	Travaux sur batiments (hors écoles)	216 592,45	125 682,00	342 274,45
344	Travaux forestiers	957,00	10 271,00	11 228,00
353	Programme voirie	118 364,64	291 720,00	410 084,64
388	Gestion différenciée des espaces verts et mobilier urbain	2 558,01	75 528,00	78 086,01
389	Aménagement avenue du Baigura			0,00
398	Ecoles publiques	2 870,40	16 140,00	19 010,40
399	Véhicules	0,00	36 000,00	36 000,00
360	Extension PC	0,00	0,00	0,00
401	Logiciel RH - NTIC		5 000,00	5 000,00
404	Accessibilité	18 345,60	31 000,00	49 345,60
406	Chemin de Pagadoi	4 419,19	2 500,00	6 919,19
TOTAL		371 708,65	740 864,00	1 112 572,65

- **Pour les projets de la mandature :**

II - PROJETS MANDATURE		RAR	Propositions 2025	BP2025
355	HIRIBARNEA	1 680,00	20 000,00	21 680,00
386	Salle associative + aire de jeux + parking		0,00	0,00
387	Adap	0,00	0,00	0,00
395	SCDECI	16 015,32	35 200,00	51 215,32
400	Mobilité douce	20 870,83	0,00	20 870,83
402	Eglise Saint Jean Baptiste	226 086,37	40 691,00	266 777,37
403	Destruction/renabilitation annexe mairie (relocalisation du point jeunes + médiathèque)			0,00
405	Chemin Larretxea	372 555,22	76 559,00	449 114,22
407	Chemin de Beltzaenea	0,00	0,00	0,00
408	Chemin de Cigaro	36 112,00	0,00	36 112,00
329/409	Extension, entouissement divers Eclairage public et autres réseaux (hors PC - hors entretien et gros entretien EP SDEPA)	83 507,05	95 000,00	178 507,05
410	Rénovation énergétique école du Bourg-	124 635,60	1 128 170,00	1 252 805,60
412	extension cimetière		82 535,00	82 535,00
415	Création arrêts de bus Kattalin	87 699,13	1 849,00	89 548,13
416	route du plateau /lotissement hameau de borda		365 676,00	365 676,00
413	Plan communal de sauvegarde (PCS)	0,00		0,00
TOTAL		969 161,52 €	1 845 680,00 €	2 814 841,52 €

Les dépenses prévisionnelles pour les opérations d'équipement 2025 représentent donc une somme de 3 927 414.17 € dont 1 340 870.17 € de restes à réaliser (dépenses engagées non mandatées).



Dépenses prévisionnelles réelles d'investissement		
Chapitre	Désignation	Montant
16	Emprunts et dettes assimilés	583 000,00 €
20	Immobilisations incorporelles	273 674,65 €
204	Subventions d'équipement versées	458 507,05 €
21	Immobilisations corporelles	3 114 969,80 €
23	Immobilisations en cours	80 262,67 €
26	Participations et créances ratt. à des particip.	5 000,00 €
27	Autres immobilisations financières	21 442,95 €

Les soldes intermédiaires de gestion (SIG)

Les **Soldes Intermédiaires de Gestion (SIG)** sont des indicateurs essentiels pour analyser la santé financière d'une commune. Ils permettent d'évaluer la capacité de la collectivité à financer ses dépenses courantes, à dégager des marges d'investissement et à assurer le remboursement de sa dette.

On distingue principalement trois niveaux d'épargne :

1. **L'épargne de gestion**

L'épargne de gestion correspond à la différence entre **les recettes réelles de fonctionnement et les charges courantes de fonctionnement** (hors charges financières et dotations aux amortissements).

Cet indicateur mesure la capacité de la commune à couvrir ses charges de gestion courante et à générer un excédent.

2. **L'épargne brute**

L'épargne brute représente le solde disponible après avoir pris en compte **les charges financières (intérêts de la dette)**. Elle indique la capacité de la commune à financer ses investissements sans emprunter.

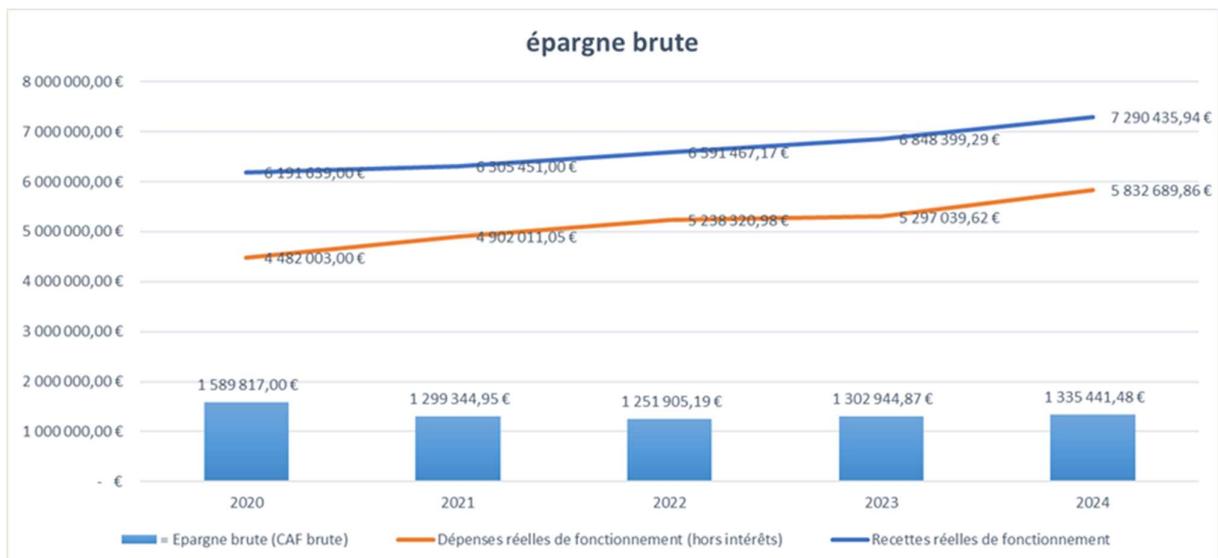
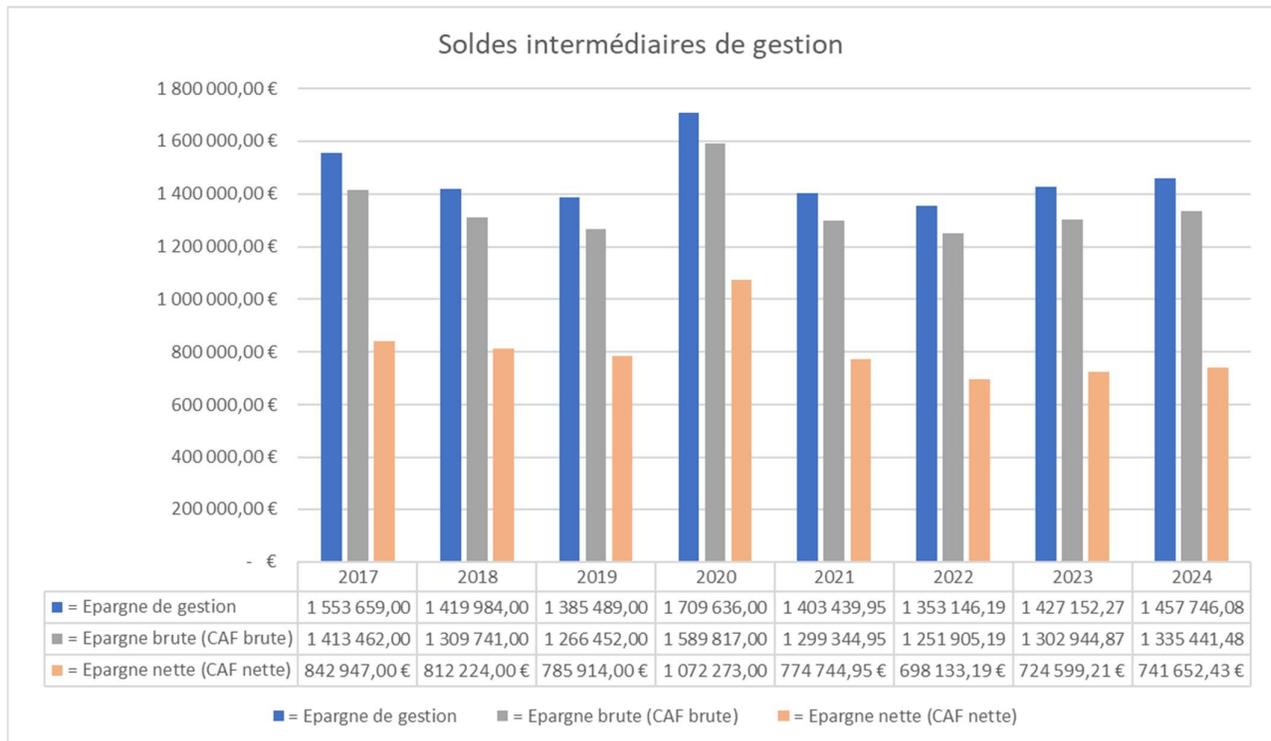
Une épargne brute positive et suffisante est essentielle pour maintenir un niveau d'investissement soutenable.

3. **L'épargne nette**

L'épargne nette correspond à l'épargne brute après **déduction du remboursement du capital de la dette**. C'est l'excédent réel dont dispose la commune pour financer ses investissements sans recours à l'emprunt.

Une épargne nette négative signifie que la collectivité doit emprunter pour rembourser ses dettes et risque une dégradation de sa situation financière.

Ces indicateurs permettent aux élus d'**anticiper les marges de manœuvre financières**, d'évaluer les risques budgétaires et d'adapter les politiques de dépenses et d'investissement en conséquence.





Capital restant dû au 1^{er} janvier des exercices 2023 à 2029 :

15 contrats étaient en cours au 1^{er} janvier 2025

exercices	2024	2025	2026	2027	2028	2029
capital restant dû au 1er janvier	6 566 311,89 €	5 993 965,78 €	5 411 783,56 €	4 819 560,00 €	4 223 730,01 €	3 714 942,45 €
remboursement du capital (1641)	572 346,10 €	582 182,22 €	592 223,55 €	595 829,96 €	508 787,54 €	424 829,41 €
remboursement des intérêts	122 304,60 €	111 720,80 €	101 022,63 €	90 105,21 €	78 826,33 €	67 667,04 €

